

GRUPE  
**SNT2**

**ZBOT**  
SPÉCIALISTE DRONES PRO

# FORMATION



# SIÈGE SOCIAL

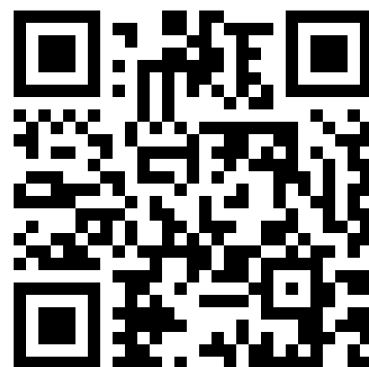


130 rue Nicole Oresme, 76230 Isneauville  
Latitude 49.4983  
Longitude 1.1543

formation@abot.fr  
0235003880 / 0658828911  
[www.abot.fr/](http://www.abot.fr/)  
[LinkedIn](#)  
[YouTube](#)

SNT2 - RCS de ROUEN 495 049 132 – APE : 4791B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 49504913200105 auprès du préfet de région de Normandie



Scannez-moi pour suivre l'itinéraire





# ORGANISME DE FORMATION AGRÉÉ

ABOT présente une expertise concernant la question des systèmes de drones professionnels. Pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des avantages qu'offrent les solutions par drone, nous proposons divers services.

De la formation télépilote de drone, à des sessions de prise en main d'appareils et de logiciels, jusqu'à des accompagnements spécifiques pour certaines applications.

ABOT est une organisation qui bénéficie de nombreuses certifications et validations par des organismes étatiques et indépendants attestant de la qualité de nos prestations.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



# ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET TECHNOLOGIES AVANCÉES

## ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Chez ABOT, nous plaçons l'accompagnement de nos apprenants au cœur de notre démarche. **Notre équipe de professionnels** mets à votre disposition leur expertise sectorielle. Nous sommes là **pour répondre à toutes vos interrogations, vous aider à choisir le matériel le plus adapté à vos besoins et vous offrir un soutien constant.**

## DES OUTILS DRONES DE HAUTE TECHNOLOGIE

Nous sommes fiers de vous proposer une formation avec des drones professionnels de dernière génération, incluant les modèles **DJI M30T, M3E, M3T, M3M, M350RTK, M3Pro, Inspire 3, Avata et FPV**. Ces outils, sélectionnés pour leur performance et leur adaptabilité, sont au cœur de notre programme de formation.

## EXPERTS POUR CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Notre **équipe est composée de spécialistes pour chaque secteur d'activité**, assurant que les conseils et les formations que nous vous proposons sont parfaitement adaptés à vos besoins spécifiques et à votre domaine professionnel



## PRÉSENTATION ET DÉMONSTRATION DES PRODUITS

Nos experts viendront vous présenter les produits les plus adaptés à votre projet. **Des démonstrations personnalisées vous permettront de voir ces drones en action**, vous offrant ainsi une compréhension concrète pour vos activités.

## EN VISIO OU EN PRÉSENTIEL POUR LES FORMATIONS THÉORIQUES

Notre format de formation en visioconférence vous offre la flexibilité d'apprendre depuis n'importe quel endroit, tout en garantissant une expérience d'apprentissage interactive et engageante. Grâce à des technologies de pointe, nous vous rapprochons des experts et des ressources, peu importe où vous êtes. Pour ceux qui préfèrent l'interaction directe et le contact humain, nos sessions de formation en présentiel sont la solution parfaite.

## E-LEARNING AVANT INTÉGRATION

Pour enrichir votre expérience d'apprentissage, **nous offrons un accès à des modules d'e-learning avant l'intégration de la formation en présentiel ou en visio**. Cette approche mixte vous prépare de manière optimale, en vous fournissant les connaissances théoriques nécessaires avant de passer à la pratique.

## ENTRETIEN PRÉALABLE ET ADAPTATION AUX SECTEURS PROFESSIONNELS

Avant le début de chaque formation, notamment les formations pratiques ACC CATT, un entretien préalable est organisé. Ce moment d'échange vise à **adapter au mieux le contenu de la formation à vos besoins spécifiques** et à votre secteur professionnel.

## ENGAGEMENT POUR VOTRE RÉUSSITE

Nous sommes engagés à fournir une formation de qualité, centrée sur des méthodes pédagogiques innovantes et des outils technologiques avancés. Notre objectif est de vous assurer une compréhension approfondie de l'utilisation des drones dans un contexte professionnel et de vous doter des compétences nécessaires pour exceller dans votre domaine.





# **APPRENEZ À PILOTER AVEC LES DERNIERS DRONES PROFESSION NELS DJI**

**DJI M30T, M3E, M3T, M3M, M350RTK, M3PRO, INSPIRE 3, AVATA, FPV**

---





## POUR QUELLES FORMATIONS POUVEZ-VOUS UTILISER VOTRE COMPTE CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)

Vous souhaitez vous former au métier de télépilote drone, ou vous spécialisez dans des activités comme la photogrammétrie par drone ou la thermographie, pour cela vous pouvez utiliser votre compte formation CPF.

**Votre inscription sur la plateforme CPF doit être validée 20 jours avant le début de la formation.**

Les formations associées au métier de télépilote de drone peuvent être éligibles au financement par le CPF. Mais tous les centres de formation ne le proposent pas.

En effet, il faut que ces formations soient certifiées et référencées sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) pour être finançables par CPF.

Le CPF est un financement public géré par l'institution publique de la Caisse des Dépôts (<https://www.caissedesdepots.fr/la-caisse-des-depots-gestionnaire-de-mon-compte-formation>) qui accepte de financer une formation (via CPF ou autre organisme public) seulement si elle est certifiée par un organisme compétent.

ABOT, filiale professionnelle du Groupe SNT2, centre de formation Datadocké et certifié Qualiopi, a choisi **TELEPILOTE SAS** comme partenaire hautement qualifié en ce domaine et qui se chargera de certifier les candidats en formation.

·**Certification RS5029**: « *Piloter un drone dans le secteur du média et de la communication* »

·**Certification RS5033**: « *Piloter un drone dans le secteur du BTP et du génie civil* »

Chaque certification est payante et garantit la qualité de la formation, ce qui assure le financement public et notamment via le CPF.

**POUR VALIDER CETTE CERTIFICATION, MERCI DE NOUS COMMUNIQUER  
LORS DE VOTRE INSCRIPTION : DATE ET LIEU DE NAISSANCE**





# COMMENT UTILISER VOTRE CPF EN 10 ÉTAPES CLÉS

---

Rendez-vous sur  
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

1

2

Créez votre compte personnel si ce n'est pas encore fait.

Utilisez la fonction Recherche en haut à droite de l'écran

3

4

Entrez Télépilote Drone puis rechercher

Sélectionnez « en présentiel »

5



6

Entrez la ville de votre choix : ici  
« Isneauville (Rayon 5 km) »

Sélectionner la formation  
StudioSport de votre choix.  
(Le montant de la certification  
TELEPILOTE SAS (380€) est inclus  
dans le tarif des formations.)

7

8

Votre centre de formation  
StudioSport reçoit une  
notification de votre demande  
une fois que vous avez choisi  
votre session ou bien contactez  
nous pour plus de dates.

Vous devez ensuite accepter à  
votre tour la validation de votre  
dossier précédemment envoyé.  
Puis, vous intégrez votre  
formation.

9

10

Nous validons votre dossier en  
ligne et mettons à jour les  
différentes étapes jusqu'à sa  
clôture. Vous n'avez rien à faire.

**RAPPEL :** Une demi-journée de certification est obligatoire à l'issue de la formation afin de valider le niveau de compétence acquis. Une fois votre date choisie, une convocation sera envoyée dans les semaines suivantes par notre partenaire Télépilote SAS.





# NOS FORMATEURS

## HERVÉ C.

EXPERT FORMATION &  
RÉGLEMENTATION DRONE

Spécialiste de la réglementation entourant la pratique du drone, Hervé sera votre formateur et interlocuteur pour répondre à vos interrogations.

Il possède de nombreuses années d'expérience dans l'exploitation des drones en matière de procédures opérationnelles, de protocoles spécifiques et de réglementation. Hervé propose des formations théoriques et pratiques de drones professionnels. Il est également conseil et facilitateur dans l'instruction de dossiers d'autorisation d'exploitation, type SORA ou PDRA. Ces formations accompagnent les débutants comme les experts.

"Mon objectif est de comprendre quels seront les besoins des élèves dans leurs applications futures, afin de pouvoir proposer une approche et des exercices adaptés à chacun."



# NOS FORMATEURS

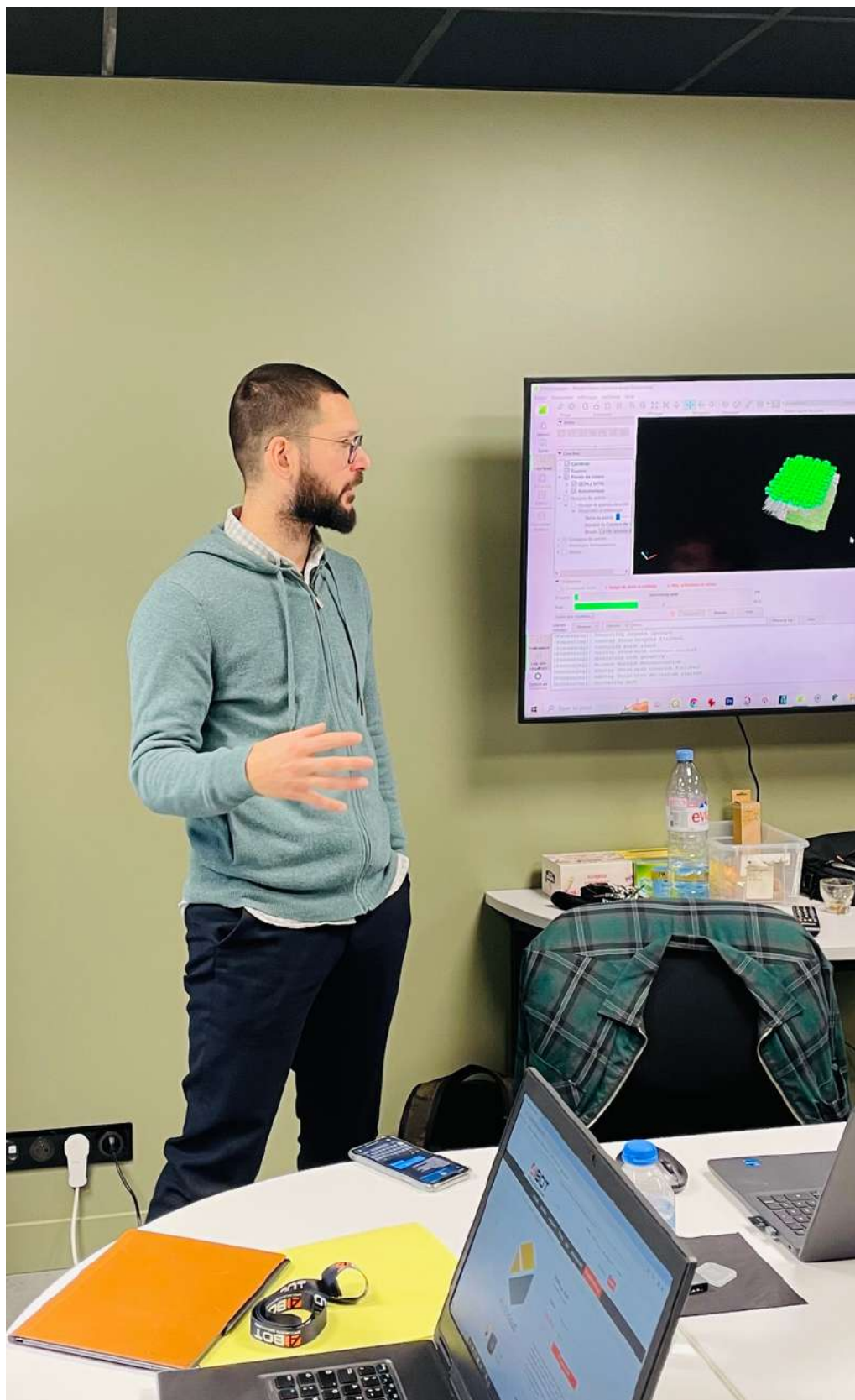
## ADRIEN S.

EXPERT FORMATION &  
FORMATEUR CERTIFIÉ PIX4D

Doté d'un fort sens du contact humain, il combine ses connaissances techniques à sa compréhension des problématiques client, vous accompagnant dans la construction de solides bases pour devenir un télépilote efficace.

Spécialisé dans le BTP - Génie Civil (titulaire de la formation "Piloter un drone dans le BTP et du génie civil RS5033"), Adrien a une appétence particulière pour répondre aux questions techniques & précises concernant les notions d'export, de précision, de processus, dans ce domaine.

*"Mon objectif est développer les connaissances théoriques, le sens critique et la réflexion des élèves, de sorte à ce qu'ils puissent faire les bons choix selon la situation qui se présente à eux."*





# Espace formation

Découvrez notre espace de formation convivial et accueillant ! Notre environnement est conçu pour encourager la concentration et la créativité. Nous offrons des salles spacieuses et lumineuses, des équipements modernes et des installations confortables pour une expérience de formation agréable.

Avec Hervé C. pour vous guider tout au long de votre parcours de formation, vous serez prêt à atteindre vos objectifs en toute confiance.

- ◆ Zone de vol Indoor de 120 m<sup>2</sup>
- ◆ Zone de vol Outdoor de 2 Ha
- ◆ Maximum 3 personnes par formateurs
- ◆ 9h00 - 12h30 & 13h30 - 17h30
- ◆ Places de parking extérieur gratuites
- ◆ Espace restauration

[VISITEZ LA PAGE FORMATION SUR NOTRE SITE WEB](#)





# DÉROULEMENT DE LA FORMATION THÉORIQUE

Prix : 900€

## CATT - S1,S2 & S3

### Jour 1 :

- Connaissances générales des aéronefs
- Le drone, son fonctionnement, ses instruments
- Energie électrique, asservissement électronique

### Jour 2 :

- Principe de vol
- Espaces aériens et règles de l'air
- Radiocommunication
- Mesures d'atténuation technique et opérationnelle des risques au sol et en vol

### Jour 3 :

- Météorologie
- Navigation, altimétrie
- Cadre réglementaire, navigabilité
- Réglementation spécifique drone, Manex et catégories

### Jour 4 :

- Scénarios nationaux et/ou législation européenne
- Radionavigation, les satellites
- Performance humaine, risques et sanctions
- Préparation d'un vol

- *La formation peut être dispensée en présentiel ou visio*
- *Est inclus : L'accès à drone exam et un manuel Cépaduès*



# DÉROULEMENT DE LA FORMATION THÉORIQUE

## CATS - STS-01 / STS-02

Prix : 900€

### Jour 1 :

- Connaissances générales des aéronefs
- Le drone, son fonctionnement, ses instruments
- Energie électrique, asservissement électronique

### Jour 2 :

- Principe de vol
- Espaces aériens et règles de l'air
- Radiocommunication
- Radionavigation, les satellites

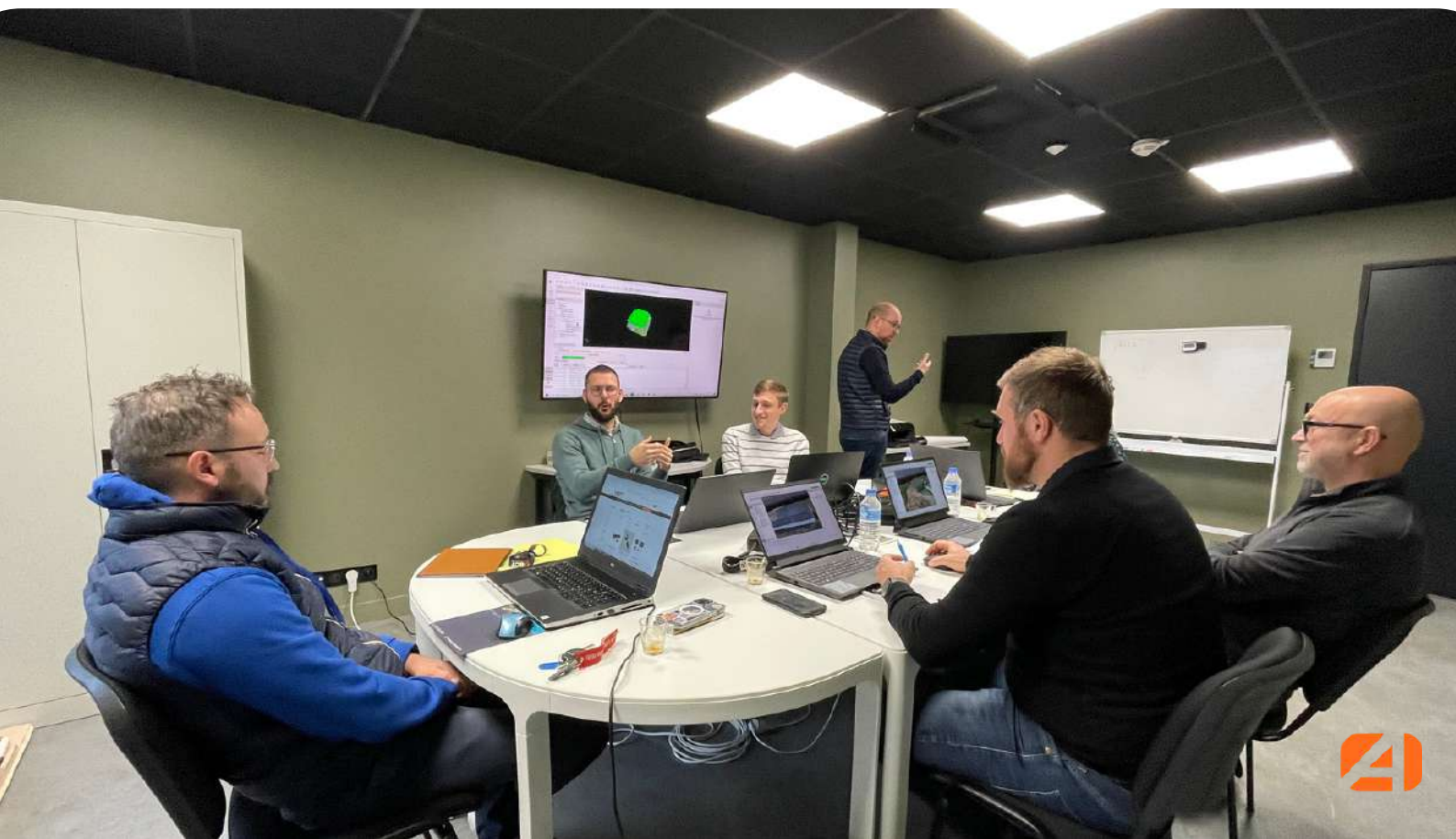
### Jour 3 :

- Météorologie
- Navigation, altimétrie
- Cadre réglementaire, navigabilité
- Réglementation spécifique drone, Manex et catégories

### Jour 4 :

- Scénarios standards STS-01 / STS-02 et législations européennes
- Performance humaine, risques et sanctions
- Préparation d'un vol et mesures d'atténuation technique et opérationnelle des risques au sol et en vol

- *La formation peut être dispensée en présentiel ou visio*
- *Est inclus : L'accès à drone-exam et un manuel Cépaduès*





# DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE

Prix : 2050€

## CATT - S1,S2 & S3

### Jour 1 :

- Vérification de l'état de l'UAS et de ses équipements et instruments.
- Consignes de décollage et déplacement 3 axes suivant une route définie.
- Gestion de l'altitude par palier et linéaire. Souplesse sur les gaz.

### Jour 3 :

- Figure circulaire avec repère au sol et à allure constante
- Identification de la mission et des processus pour la valider
- Scénario S3 en conditions réelles : La préparation de ce type de vol implique de connaître toutes les phases d'organisation, de vérification des paramètres de vol et la mise en place des zones de sécurité.

### Jour 2 :

- Pilotage 3 axes et gaz : combinaison des manettes dans un volume défini.
- Stationnaire sur repère et enclenchement du RTH.
- Trajectoire suivant des axes fixes avec transitions franches et sans dérapage.

### Jour 4 :

- Pilote de l'UAS doit s'entraîner à estimer la direction et la distance en vue directe.
- Trajectoires variables à H=2m en commutant les différents modes.
- Stationnaire dans l'axe caméra pour évoluer face au télépilote suivant une route précise.
- Les dysfonctionnements entraînant des situations de vol dégradées et nécessitant une réaction urgente du télépilote. Apprentissage du briefing et du débriefing ainsi que du compte-rendu d'évènement.

- *Est inclus : Plusieurs accessoires pour le démarrage de votre activité*
- *Large gamme de matériels professionnels à disposition (DJI M30T, M3E, M3T, M3M, M350RTK)*





# DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE

## CATS - STS-01 / STS-02

Prix : 2050€

### Jour 1 :

- Vérification de l'état de l'UAS et de ses équipements et instruments.
- Consignes de décollage et déplacement 3 axes suivant une route définie.
- Gestion de l'altitude par palier et linéaire. Souplesse sur les gaz.
- Pilotage 3 axes et gaz : combinaison des manettes dans un volume défini.

### Jour 3 :

- Figure circulaire avec repère au sol et à allure constante
- Identification de la mission et des processus pour la valider
- Scénario STS-02 (BVLOS) en conditions réelles : La préparation de ce type de vol implique de connaître toutes les phases d'organisation, de vérification de la programmation du vol, le test du FTS et du parachute, le contrôle de la zone au sol et de la zone tampon ainsi que la coordination avec le/les observateurs aériens.

### Jour 2 :

- Stationnaire sur repère et enclenchement du RTH.
- Trajectoire suivant des axes fixes avec transitions franches et sans dérapage.
- Scénario STS-01 (VLOS) en conditions réelles : La préparation de ce type de vol implique de connaître toutes les phases d'organisation, de vérification des paramètres de vol, le test du FTS et du parachute ainsi que la mise en place de la zone au sol contrôlée.

### Jour 4 :

- Pilote de l'UAS doit s'entraîner à estimer la direction et la distance en vue directe.
- Trajectoires variables à H=2m en commutant les différents modes.
- Stationnaire dans l'axe caméra pour évoluer face au télépilote suivant une route précise.
- Les dysfonctionnements entraînant des situations de vol dégradées et nécessitant une réaction urgente du télépilote. Apprentissage du briefing et du débriefing ainsi que du compte-rendu d'évènement.

- *Est inclus : Plusieurs accessoires pour le démarrage de votre activité*
- *Large gamme de matériels professionnels à disposition (DJI M30T, M3E, M3T, M3M, M350RTK)*



# DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE ACCÉLÉRÉE

## CATT - S1,S2 & S3

Prix: 1280€

### Jour 1 :

- Réglementation drone, préfectorale et DGAC (Protocole)
- Formation générale et fonctionnement du matériel
- Démonstration en zone indoor

### Jour 2 :

- Pilotage de drone multicopters en zone outdoor (double commande)
- Gestion du vol en situation normale et en situation dégradée
- Procédures d'urgence
- Entretien et vérification de la machine

## CATS - STS-01 / STS-02

Prix: 1280€

### Jour 1 :

- Réglementation européenne en catégorie spécifique : scénarios standards STS-01 & STS-02
- Formation générale et fonctionnement du matériel
- Exercices de pilotages basiques indoor en double commande
- Gestion du vol en situation normale et en situation dégradée
- Procédures d'urgence

### Jour 2 :

- Entretien et vérification de la machine
- Scénario STS-01 (VLOS) en conditions réelles : La préparation de ce type de vol implique de connaître toutes les phases d'organisation, de vérification des paramètres de vol, le test du FTS et du parachute ainsi que la mise en place de la zone au sol contrôlée.
- Scénario STS-02 (BVLOS) en conditions réelles : La préparation de ce type de vol implique de connaître toutes les phases d'organisation, de vérification de la programmation du vol, le test du FTS et du parachute, le contrôle de la zone au sol et de la zone tampon ainsi que la coordination avec le/les observateurs aériens.

- Est inclus : Plusieurs accessoires pour le démarrage de votre activité
- Large gamme de matériels professionnels à disposition (DJI M30T, M3E, M3T, M3M, M350RTK)



**Pr**tique  
accélérée



# DÉROULEMENT DE LA FORMATION COMPLÈTE OPEN

Prix : 950€

## A1, A2 & A3

### Jour 1 :

- Réglementation drone en catégorie ouverte A1, A2, A3.
- Découverte des sites de références ([Alphatango](#), [Géoportail](#)...)
- Notions de mécanique de vol
- Connaissances générales des UAS et performances de vol
- Préparation de la mission et mesures d'atténuations technique et opérationnelle des risques au sol
- Météorologie et facteurs humains

### Jour 2 :

- Découverte et prise en main du drone
- Vérification de l'état de l'UAS, de ses équipements et instruments.
- Exercices pilotages basiques.
- Pilotage 3 axes et gaz : combinaison des manettes dans un volume défini

### Jour 3 :

- Préparation de mission
- Entretien et vérification de la machine
- Exercices de vol en situation normale
- Gestion de situation anormale et maintien de la sécurité
- Procédures d'urgence

- *Est inclus : Plusieurs accessoires pour le démarrage de votre activité*
- *Large gamme de matériels professionnels à disposition (DJI M30T, M3E, M3T, M3M)*



## catégorie OPEN





# DÉROULEMENT DE LA FORMATION

## MISE à JOUR CATS + STS

Prix : 800€

### Jour 1 : Partie théorique

- Scénarios standards STS-01 / STS-02 et législations européennes
- Préparation d'un vol et mesures d'atténuation technique et opérationnelle des risques au sol et en vol

### Jour 2 : Partie pratique

- Scénario STS-01 (VLOS) en conditions réelles : Vérifier les paramètres de vol, le test du FTS et du parachute ainsi que la mise en place de la zone au sol contrôlée.
- Scénario STS-02 (BVLOS) en conditions réelles : Vérifier les paramètres de vol, la programmation du vol, le test du FTS et du parachute, le contrôle de la zone au sol et de la zone tampon ainsi que la coordination avec le/les observateurs aériens.

- Large gamme de matériels professionnels à disposition (DJI M30T, M3E, M3T, M3M)



Mise  jour



# DÉROULEMENT DE LA FORMATION PHOTOGRAMMÉTRIE

Prix: 1900€

## Jour 1 : Introduction à la photogrammétrie

- Principes théoriques sur la photogrammétrie
- Présentation des différents logiciels Pix4D et leurs domaines d'application : Pix4Dmapper, Pix4Dmatic et Pix4Dcloud.
- Mise en pratique sur terrain : création de plan de vol horizontal, vertical, multidirectionnel, et recueil des données.

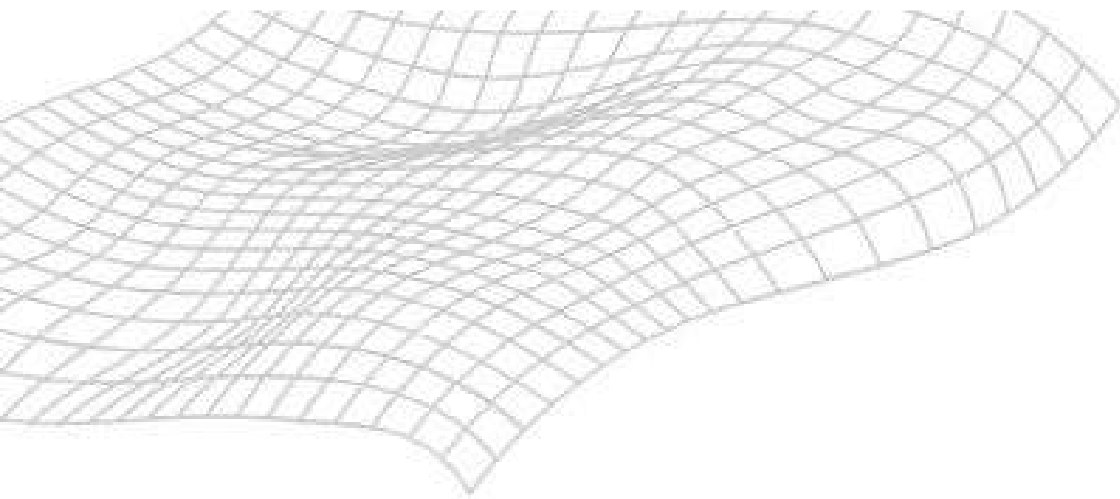
## Jour 3 : Missions sur un exemple concret

- Préparation de la mission
- Relevé sur le terrain
- Import des données géoréférencées et points de calage
- Traitement complet
- Calcul de volumes

## Jour 2 : Les processus de traitement de la photogrammétrie

- Exposé des processus du traitement Pix4D : Import des données, traitement initial, création du nuage de points et du modèle 3D, création du MNS et de l'orthomosaïque,
- Géoréférencement et précision d'un relevé : géoréférencement des clichés, mise en place de points de calage au sol (GCPs), système de coordonnées, contrôle de précision,
- Utilisation des résultats : calcul de distances, surfaces et volumes,
- Export des résultats : nuages de points, modèle 3D, orthomosaïque, etc.

- *Matériels professionnels utilisés : DJI M350 + DJI Zenmuse P1 ; M3 Enterprise*
- *Logiciels utilisés : Pix4Dmapper & Pix4Dmatic*



# Photogrammétrie

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION PHOTOGRAMMÉTRIE AGRICOLE

Prix: 2350€

## Jour 1 : Introduction à la photogrammétrie et aux capteurs multispectraux

- Principes théoriques sur la photogrammétrie
- Imagerie multispectrale et correction radiométrique
- Présentation du Logiciel Pix4Dfields
- Programmation de plan de vol

## Jour 2 : Les processus de traitement de la photogrammétrie agricole

- Exposé du processus de traitement Pix4Dfields : Import des données, génération des indices de végétations, création des zones d'opérations et des cartes de prescription, export des résultats.
- Mise en pratique sur le terrain : création de plan de vol horizontal et recueil des données.

## Jour 3 : Missions sur un exemple concret

- Présentation de la gamme DJI Agras et des possibilités d'intégration des exports.
- Réalisation d'un traitement complet des données recueillies par le drone.

- *Matériels professionnels utilisés : DJI M3 Multispectral ; Gamme Agras*
- *Logiciels utilisés : Pix4Dfields & Pix4Dcloud*



# Photogrammétrie

# agricole





# DÉROULEMENT DE LA FORMATION LASERGRAMMÉTRIE

Prix: 2350€

## Jour 1 : Introduction à la lasergrammétrie et la technologie Lidar

- Principes théoriques sur la lasergrammétrie.
- Découverte de la technologie Lidar
- Présentation des différents logiciels Pix4D (Pix4Dsurvey & Pix4Dcloud).
- Programmation de plan de vol.

## Jour 2 : Les processus de traitement de la photogrammétrie

- Mise en pratique sur le terrain : création de plan de vol horizontal et recueil des données.
- Exposé des processus du traitement Pix4D.
- Géoréférencement et précision d'un relevé : géoréférencement des clichés, mise en place de points de calage au sol (GCPs), système de coordonnées, contrôle de précision.
- Export des résultats.

## Jour 3 : Missions sur un exemple concret

- Préparation de la mission.
- Relevé sur le terrain.
- Import des données géoréférencées et points de calage.
- Traitement complet.

- *Matériels professionnels utilisés : DJI M350 + DJI Zenmuse L2*
- *Logiciels utilisés : Pix4Dsurvey & Pix4Dcloud*



# Lasergr mmétrie



# DÉROULEMENT DE LA FORMATION THERMOGRAPHIE

Prix: 1900€

## Jour 1 : Introduction à la thermographie

- Découverte des domaines d'application : bâtiment, recherche de personnes, industrie, inspection, etc.,
- Les drones d'inspection thermique,
- Drones, caméras thermiques et législation,
- Présentation des capteurs thermiques,
- Principes théoriques de la thermodynamique.

## Jour 2 : Les processus de traitement thermographies

- Post traitement d'une mission simple avec le logiciel DJI & Pix4D
- Analyse des données,
- Les principes de transferts thermiques,
- Les principes de rayonnement,
- Mises en situations avancées (inspection de bâtiments, de lignes électriques, panneaux solaires).

## Jour 3 : Missions sur un exemple concret

- Post traitement d'une mission avancée avec logiciels DJI & Pix4D
- Analyse des données, création d'un rapport d'inspection,
- Mission de création d'un plan de vol pour création d'une orthophoto thermique.
- Création d'une orthophoto thermique

- *Matériels professionnels utilisés : DJI Mavic 3T & DJI Matrice 350 RTK +DJI Zenmuse H20T*
- *Logiciels utilisés : Pix4D; DJI Thermal Analysis*



# Thermogr<sup>4</sup>aphie



# DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUDIOVISUEL

*Prix: 1500€*

## **Jour 1 : Introduction et découverte des différents drones**

- Généralités et rappel sur les réglages du capteur.
- Pilote et cadreur
- Possibilités des différents types de drones.
- Exercices de pilotage sur les mouvements basiques : Dolly & POI.

## **Jour 2 : Perfectionnement prise de vue**

- Entraînement, suivi de véhicule et personne
- Découverte de la configuration pilote + cadreur
- Perfectionnement des différents mouvements.

● *M DJI M3Pro + DJI Inspire 3 + DJI Avata + DJI FPV*



 **udiovisuel**



# DÉROULEMENT FORMATION MANEX

Prix: 420€

2 Heures : Aide à la compréhension du MANEX

1 Heure : Assistance et suivi du remplissage

1 Heure : Assistance et suivi du remplissage

- *La formation peut être dispensée en présentiel ou visio*



Formation  
**MANEX**





# DÉROULEMENT PRÉSENTATION SORA / PDRA

Prix: 1700€

## Jour 1 : Introduction

- Cadre réglementaire (Annexe A, Article 11, AMC1,...)
- Grands principes du SORA
- Présentation d'un MANEX dédié SORA
- Notions essentielles de ConOps
- Grands principes des PDRA

## Jour 2 : Les étapes du SORA

- Le ConOps
- Atténuation du risque : AIR, Stratégique, atactique...
- Objectifs opérationnels de sécurité
- Portefeuille des risques
- ...

● *La formation peut être dispensée en présentiel ou visio*



Présentation  
**SORA**  **/PDRA**



# DÉROULEMENT FORMATION SORA/PDRA

*Prix: 5900€*

**Jour 1 : Assistance et accompagnement à la rédaction**

**Jour 2 : Assistance et accompagnement à la rédaction**

**Jour 3 : Assistance et accompagnement à la rédaction**

**Jour 4 : Assistance et accompagnement à la rédaction**

**Jour 5 : Assistance et accompagnement à la rédaction**

- *La formation peut être dispensée en présentiel ou visio*



**Formation**  
**SORA/PDRA**



# RESTAURANTS







## **SAINT LOUIS "DINER"**

Zone du gros chêne, Parking  
Intermarché, 76230 Isneauville

4 min en voiture



## **Le Comptoir du Malt**

Rue du Mont Perreux, 76230 Isneauville

2 min en voiture



## **LA DEMI HEURE**

80 All. du Mont Perreux, 76230  
Isneauville

2 min en voiture







## **L'Addition**

509 Contre-Allée Route de Neufchâtel,  
76230 Isneauville

2 min en voiture



## **Ristorante Del Arte**

Allée du, Rue du Mont Perreux, 76230  
Isneauville

2 min en voiture



## **Boulangerie Julien**

509 Contre-Allée Route de Neufchâtel,  
76230 Isneauville

2 min en voiture







# HÔTELS





## Hôtel Ibis Budget Rouen Nord

Rue du Mont Perreux, 76230 Isneauville  
Tél.0892-680-635



## Brit Hôtel Confort Rouen Centre

33 Boulevard Gambetta, 76000 Rouen  
Tél.02 35 07 96 96





# TRANSPORTS

RÉSEAU ASTUCE



Arrêt de bus - Plaine de la Ronce



F1



305

33 minutes en transport en commun  
de la gare de Rouen à ABOT

Billets et informations  
TCAR - 02 35 52 52 52

- Gare-Rue Verte**  
76000 Rouen
- À pied  
✓ Environ 2 min, 96 m
- Verte quai**
- Metro** Boulingrin ROUEN  
✓ 2 min (aucun arrêt) - Numéro d'arrêt : 10696
- Beauvoisine**
- À pied  
✓ Environ 1 min
- Beauvoisine**
- F1** Plaine de la Ronce ISNEAUVILLE  
✓ 14 min (14 arrêts) - Numéro d'arrêt : 12524
- Plaine de la Ronce**
- À pied  
✓ Environ 8 min, 650 m
- ABOT**  
130 Rue Nicole Oresme ZAC, 76230  
Isneauville



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ARTICLE 1 : PERSONNEL ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par la SAS SNT2.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

## ARTICLE 3 : RÈGLES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

## ARTICLE 4 : MAINTIEN EN BON ÉTAT DU MATÉRIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

## ARTICLE 5 : UTILISATION DES MACHINES ET DU MATÉRIEL

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

## CONSIGNE D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

(sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

## ARTICLE 6 : ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.



## **ARTICLE 7 : BOISSONS ALCOOLISÉES**

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

## **ARTICLE 8 : ACCÈS AU POSTE DE DISTRIBUTION DES BOISSONS**

Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

## **ARTICLE 9 : INTERDICTION DE FUMER**

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

## **ARTICLE 10 : HORAIRES - ABSENCE ET RETARDS**

Les horaires de stage sont fixées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.

- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences. Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence.

## **ARTICLE 11 : ACCÈS À L'ORGANISME**

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

## **ARTICLE 12 : TENUE ET COMPORTEMENT**

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

## **ARTICLE 13 : INFORMATION ET AFFICHAGE**

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

## **ARTICLE 14 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES**

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).





## ARTICLE 15 : SANCTION

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement;
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise;
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

## ARTICLE 16 : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail. Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

## ARTICLE 16 : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

· Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

· Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

· Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

· La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent les représentants des stagiaires.

· Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

· Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

· La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.



## **ARTICLE 17 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES**

Dans les stages d'une durée supérieure à 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région-territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

## **ARTICLE 18 : RÔLE DES DÉLÉGUÉS DES STAGIAIRES**

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement, lorsqu'il est prévu[1], les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil.

Un conseil de perfectionnement doit être constitué dès lors que l'organisme de formation passe avec l'État des conventions de formation.

## **ARTICLE 19 : ENTRÉE EN APPLICATION**

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 01/09/2021.

